

Direction Générale des Services
Aff. suivie par : Marie BUCHER
Tél : 03 88 49 95 80
Fax : 03 88 49 90 83
Courriel : dgs@obernai.fr
Nos. réf. : BF / MB n°2023-1987

IMAGINONS OBERNAI
Madame Catherine EDEL-LAURENT
27 rue de la Chapelle
67210 OBERNAI

Obernai, le 5 octobre 2023

Objet : Questions écrites :
Publications des données essentielles relatives aux conventions de subventions
Conventionnement et bilan UTMB Trail Grand Est

Madame,

Je fais suite aux questions écrites que vous avez formulées par courrier réceptionné en mairie le 11 septembre 2023 et portant sur les deux points suivants.

Mise en ligne des données essentielles relatives aux conventions de subventions

Concernant les subventions attribuées par la Ville d'Obernai, les données essentielles à publier portent principalement sur les points suivants :

- nom de l'autorité administrative attribuant la subvention
- date de la convention
- référence de l'acte matérialisant la décision d'accorder la subvention
- nom de l'attributaire
- objet et nature de la subvention
- montant de la subvention
- date/période et conditions de versement

L'ensemble des subventions versées par la Ville d'Obernai étant soumises à l'approbation du Conseil Municipal, il nous semble que vous disposez d'ores et déjà de la quasi intégralité des données à publier.

Si votre question est sous-tendue par un quelconque doute sur le fait que la Ville formalise avec les attributaires des conventions financières nécessaires pour les subventions allouées d'un montant supérieur à 23 000 €, je tiens à vous rassurer en vous précisant le caractère systématique de cette démarche.

De plus, la Ville publie chaque année la liste des subventions attribuées aux associations au cours du dernier exercice clos, en incluant l'évaluation des prestations en nature dont ces dernières ont bénéficié.

Ainsi, la Ville d'Obernai fait preuve d'une totale transparence quant aux aides allouées aux divers organismes qu'elle soutient.



Je vous confirme que nous avons mis en ligne, dans la rubrique Finances/Subventions du site internet de la Ville, un tableau rassemblant les données essentielles 2023 que vous appelez de vos vœux avec tant d'insistance.

Conventionnement et bilan du Trail Alsace Grand Est by UTMB

La première édition du Trail Alsace Grand Est by UTMB a constitué une réussite tant du point de vue organisationnel que sur le plan des retombées socio-économiques et du rayonnement du territoire auprès d'un large public national et international. Dans ce contexte, l'ensemble des partenaires publics majeurs ont exprimé leur intérêt pour la reconduction, en 2024, de l'événement et de leur soutien en ce sens.

La participation de la Ville d'Obernai a fait l'objet d'une convention de partenariat dont vous trouverez ci-jointe une copie.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'évoquer très largement de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023, un premier bilan financier nous a été communiqué par les organisateurs et a été communiqué séance tenante à l'Assemblée. La transmission du détail est annoncée avant la fin de l'année civile, de même que l'ensemble des éléments connexes. Ces éléments serviront de base à l'élaboration du partenariat qui sera proposé pour l'édition 2024, lequel sera bien évidemment soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

S'agissant des contributions en nature assurées par la Ville, elle est évaluée à un total de 31 305 € selon le détail ci-joint.

Sur ce sujet également, soyez assurée que la Municipalité et les services restent particulièrement attentifs au respect des obligations par l'ensemble des parties prenantes.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.



Bernard FISCHER



**Maire d'Obernai
Conseiller Régional**

Copie : Membres du Conseil Municipal



imaginalsøce

Ville d'Obernai - Département du Bas-Rhin - République Française

Mairie d'Obernai - C.S. 80 205 - 67213 Obernai Cedex

Tél. 03 88 49 95 95 - Fax : 03 88 49 90 83 - www.obernai.fr - E-mail : cabinet@obernai.fr





Tél: 03 88 95 57 55
Fax: 03 88 95 57 68

Mairie d'OBERNAI
Pôle Logistique et Technique
Place du Marché
C.S. 80 205
67 213 OBERNAI Cedex

Valorisation de travaux: 2023 62
Établie le: 30/05/2023
Date de la manifestation: 18 au 21 mai 2023

T.V.A. : 20,00%

Objet de la valorisation

UTMB: Mme Catherine POLETTI

FOURNITURES				
Désignation	Prix	Quantité	Nomb.Jour	Coût TTC
Barrière métallique (prix unitaire jour)	2,00 €	210	4	1 680,00 €
Maisonnette en bois (prix unitaire jour)	115,00 €	9	4	4 140,00 €
Garniture (2 bancs + 1 table) (prix unitaire jour)	5,00 €	80	4	1 600,00 €
Scène mobile (prix unitaire jour)	1 100,00 €	1	4	4 400,00 €
Barrière haute (2x2,5m) (prix unitaire jour)	5,00 €	60	4	1 200,00 €
				13 020,00 €

MAIN D'ŒUVRE			
Qualification	Taux horaire	Temps	Coût TTC
Taux horaire d'un adjoint technique	30,00 €	147	4 410,00 €
Taux horaire d'un chef d'équipe	40,00 €	40	1 600,00 €
			6 010,00 €

VEHICULES			
Libellé	Taux horaire	Temps	Coût TTC
Camion grue (heure)	85,00 €	21	1 785,00 €
Camion plateau poids lourd (heure)	85,00 €	6	510,00 €
Camionnette avec plateau (heure)	45,00 €	23	1 035,00 €
Fourgonnette (heure)	35,00 €	21	735,00 €
Fourgon (heure)	40,00 €	23	920,00 €
Chariot élévateur de chantier (heure)	100,00 €	32	3 200,00 €
Tracteur agricole avec pelle de chargement (heure)	100,00 €	5	500,00 €
			8 685,00 €

Visa Responsable PLT:

Coût total ttc intervention **27 715,00 €**

Pôle Logistique et Technique
Elodie BINZER
Chargée de Direction

+ Salle des fêtes du 17 au 22 mai : 750 €
+ COSEC du 18 au 22 mai : 600 €
+ ODP (0,28€/m²/jour) : 2240 €
parking des Remparts Village du Travail

TOTAL : 32 305 €